

Département de Lot et Garonne

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

Présents : M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

Etaient aussi présents :

Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

Secrétaire de séance : Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

Délibération n°01/2019

Approbation du procès verbal de séance

12 décembre 2018

Vu le procès verbal de séance du 12 décembre 2018,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

**- adopte le procès verbal de séance du 12 décembre 2018.**

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.*

Le Président



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Daniel BAECHLER

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 22 mars 2019
- La transmission en Sous-préfecture le 26 mars 2019

Département de Lot et Garonne

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIERE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

**Secrétaire de séance :** Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

Délibération n°02/2019  
**Election du Président de  
séance pour le débat et le vote  
des comptes administratifs  
2018**

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu d'élire un président de séance pour le débat et le vote des comptes administratifs 2018 (*Compte Administratif CC Lot et Tolzac, Compte Administratif ZAE, Compte Administratif Pôle d'entreprises économiques et Compte administratif Office du Tourisme*) en application de l'article L.2121.14 du Code général des collectivités territoriales.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

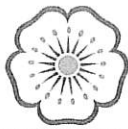
- élit madame LALaurIE Line, Président de séance pour le débat et le vote des Comptes Administratifs 2018.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.*

Le Président  
  
Lot & Tolzac  
Communauté de Communes  
Daniel BAECHLER

www.lotettolzac.fr

Certifié exécutoire compte tenu de  
• La publication le 22 mars 2019  
• La transmission en Sous-préfecture le 26 mars 2019



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

AR PREFECTURE  
047-244701405-20190321-03\_2019-DE  
Regu le 03/04/2019

Département de Lot et Garonne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC**

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

Présents : M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

Etaient aussi présents :  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

Secrétaire de séance : Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

Délibération n°03/2019

**Approbation du compte de gestion 2018**  
**Budget principal de la Communauté de Communes Lot et Tolzac**

**Le Conseil Communautaire,**

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.


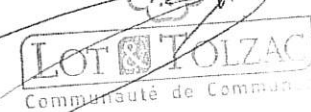
- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'ensemble du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Certifié exécutoire compte tenu de
- La publication le 22 mars 2019
  - La transmission en Sous-préfecture le 2 avril 2019

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président

  
  
**Daniel BAECHLER**

## Résultats budgétaires de l'exercice

70100 - CC LOT-ET-TOLZAC

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 413 901,00	2 927 582,00	4 341 483,00
Titres de recette émis (b)	908 987,95	3 013 367,60	3 922 355,55
Réductions de titres (c)		663 952,77	663 952,77
Recettes nettes (d = b - c)	908 987,95	2 349 414,83	3 258 402,78
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 413 901,00	2 927 582,00	4 341 483,00
Mandats émis (f)	668 675,29	2 342 722,07	3 011 397,36
Annulations de mandats (g)	30 000,00	17 473,68	47 473,68
Depenses nettes (h = f - g)	638 675,29	2 325 248,39	2 963 923,68
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	270 312,66	24 166,44	294 479,10
(h - d) Déficit			

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-03\_2019-DE  
Regu le 03/04/2019

22/77



## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70100 - CC LOT-ET-TOLZAC

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement	228 107,85		270 312,66		498 420,51
Fonctionnement	788 920,54	195 865,15	24 166,44		617 221,83
TOTAL I	1 017 028,39	195 865,15	294 479,10		1 115 642,34
II - Budgets des services à caractère administratif 70200-ZAE GOUNEAU CC LOT- ET-TO					
Investissement	-134,07		140 174,95		140 040,88
Fonctionnement	245 268,25	137 268,25			108 000,00
Sous-Total	245 134,18	137 268,25	140 174,95		248 040,88
70400-POLE ENTREPRISES ECONOMI					
Investissement	-140 181,55		180 397,28		40 215,73
Fonctionnement	31,96		-31,96		
Sous-Total	-140 149,59		180 365,32		40 215,73
TOTAL II	104 984,59	137 268,25	320 540,27		288 256,61
III - Budgets des services à					

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-03\_2019-DE  
Regu le 03/04/2019

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70100 - CC LOT-ET-TOLZAC

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
caractère industriel et commercial					
TOTAL III	1 122 012,98	333 133,40	615 019,37		
TOTAL I + II + III					1 403 898,95

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-03\_2019-DE  
Reçu le 03/04/2019

24/7



Département de Lot et Garonne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC**

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

Présents : M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

Etaient aussi présents :  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

Secrétaire de séance : Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

Délibération n°04/2019

**Vote du Compte administratif 2018**

**Budget principal de la Communauté de Communes**

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget principal de la communauté de communes, Monsieur le Président quitte la séance conformément à l'article L2121-14 du CGCT,  
Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Line LALaurIE, vote avec 22 voix « pour » le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévu :	1 413 901,00
	Réalisé :	638 675,29
	Reste à réaliser :	691 186,00
Recettes	Prévu :	1 413 901,00
	Réalisé :	1 137 095,80
	Reste à réaliser :	0,00

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	2 927 282,00
	Réalisé :	2 325 248,39
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	2 927 282,00
	Réalisé :	3 050 470,22
	Reste à réaliser :	0,00

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	498 420,51
Fonctionnement :	725 221,83
Résultat global :	1 223 642,34

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de  
• La publication le 22 mars 2019  
• La transmission en Sous-préfecture le 2 avril 2019

Le Président

Daniel BAECHLER

Département de Lot et Garonne

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIÉS à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurie, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIERE, M. Michel MAURIÉS, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

Secrétaire de séance : Lalaurie Line

### Délibération n°05/2019

#### Affectation des résultats du budget principal 2018

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• un excédent de fonctionnement de :	26 166.44 €
• un excédent reporté de :	701 055.39 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	725 221.83 €
• un excédent d'investissement de :	498 420.51 €
• un déficit des restes à réaliser de :	691 186.00 €
Soit un besoin de financement de :	192 765.49 €

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents:**

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	725 221.83 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	192 765.49 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	532 456.34 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	498 420.51 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE du BUDGET de la ZAE (001) : EXCEDENT	70 000.00 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Daniel BAECHLER

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 22 mars 2019
- La transmission en Sous-préfecture le 2 avril 2019



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

AR PREFECTURE  
047-244701405-20190321-06\_2019-DE  
Regu le 03/04/2019

Département de Lot et Garonne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC**

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurie, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

**Secrétaire de séance :** Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

**Le Conseil Communautaire,**

Délibération n°06/2019  
**Approbation du compte de gestion 2018**  
Budget ZAE de Gouneau

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2018 de la ZAE et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'ensemble du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire compte tenu de  
• La publication le 22 mars 2019  
• La transmission en Sous-préfecture le 2 avril 2019

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

**Le Président**

**Daniel BAECHLER**

## Résultats budgétaires de l'exercice

70200 - ZAE GOUNEAU CC LOT-ET-TOLZAC

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	172 069,00	51 300,00	223 369,00
Titres de recette émis (b)	145 878,25	20 017,15	165 895,40
Réductions de titres (c)		5 703,30	5 703,30
Recettes nettes (d = b - c)	145 878,25	14 313,85	160 192,10
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	8 635,00	51 300,00	59 935,00
Mandats émis (f)	5 703,30	14 313,85	20 017,15
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	5 703,30	14 313,85	20 017,15
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	140 174,95		140 174,95
(h - d) Déficit			

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-06\_2019-DE  
Regu le 03/04/2019

22/48

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70200 - ZAE GOUNEAU CC LOT-ET-TOLZAC

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif ZAE GOUNEAU CC LOT-ET- TOLZAC	-134,07		140 174,95		140 040,88
Investissement	245 268,25	137 268,25			108 000,00
Fonctionnement	245 134,18	137 268,25	140 174,95		248 040,88
<b>Sous-Total</b>	<b>245 134,18</b>	<b>137 268,25</b>	<b>140 174,95</b>		<b>248 040,88</b>
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>245 134,18</b>	<b>137 268,25</b>	<b>140 174,95</b>		<b>248 040,88</b>

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-06\_2019-DE  
Reçu le 03/04/2019

23/40



Département de Lot et Garonne

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIERE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

**Secrétaire de séance :** Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

### Délibération n°07/2019

#### **Vote du Compte administratif 2018**

#### **Budget ZAE de Gouneau**

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget de la Zone d'Activités Economiques intercommunale de Gouneau, Monsieur le Président quitte la séance conformément à l'article L2121-14 du CGCT, Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Line LALaurIE, vote avec 22 voix « pour » le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête les comptes :

#### Investissement

Dépenses	Prévu :	8 635,00
	Réalisé :	5 837,37
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	172 069,00
	Réalisé :	145 878,25
	Reste à réaliser :	0,00

#### Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	51 300,00
	Réalisé :	14 313,85
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	51 300,00
	Réalisé :	14 313,85
	Reste à réaliser :	0,00

#### Résultat de clôture de l'exercice

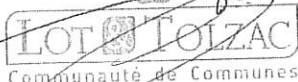
Investissement :	140 040,88
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	140 040,88

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 22 mars 2019
- La transmission en Sous-préfecture le 2 avril 2019

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président

**Daniel BAECHLER**



**LOT & TOLZAC**

Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-08\_2019-DE  
Reçu le 03/04/2019

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot

tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49

courriel : contact@lotettolzac.fr

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :

Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIERE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**

Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

Secrétaire de séance : Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

### Délibération n°08/2019

#### **Affectation des résultats du budget de la ZAE de Gouneau**

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 de la zone d'activités économiques intercommunale,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

• un déficit de fonctionnement de :	0.00 €
• un déficit reporté de :	0.00 €
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0.00 €
• un excédent d'investissement de :	140 040.88 €
• un déficit des restes à réaliser de :	0.00 €
Soit un excédent de financement de :	140 040.88 €

**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents:**

**DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DEFICIT	0.00 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	0.00 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	70 048.88 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE au BUDGET PRINCIPAL (001) : EXCEDENT	70 000.00 €

Le Président

**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Département de Lot et Garonne

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurie, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**

Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

**Secrétaire de séance :** Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

### Le Conseil Communautaire,

Délibération n°09/2019  
Approbation du compte de  
gestion 2018  
Budget Pôle d'Entreprises  
Economiques

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2018 du Pôle d'Entreprises Economiques et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'ensemble du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 22 mars 2019
- La transmission en Sous-préfecture le 2 avril 2019

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes  
**Daniel BAECHLER**

## Résultats budgétaires de l'exercice

70400 - POLE ENTREPRISES ECONOMIQUES

Exercice 2018

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	388 000,00	40 545,00	428 545,00
Titres de recette émis (b)	313 483,85	31 820,95	345 304,80
Réductions de titres (c)	81 680,41		81 680,41
Recettes nettes (d = b - c)	231 803,44	31 820,95	263 624,39
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	388 000,00	40 545,00	428 545,00
Mandats émis (f)	51 406,16	31 852,91	83 259,07
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	51 406,16	31 852,91	83 259,07
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	180 397,28	31,96	180 365,32
(h - d) Déficit			

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-09\_2019-DE  
Regu le 03/04/2019

22/48

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70400 - POLE ENTREPRISES ECONOMIQUES

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif POLE ENTREPRISES ECONOMIQUES					
Investissement	-140 181,55		180 397,28		40 215,73
Fonctionnement	31,96		-31,96		
Sous-Total	-140 149,59		180 365,32		40 215,73
TOTAL II	-140 149,59		180 365,32		40 215,73
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-140 149,59		180 365,32		40 215,73

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-09\_2019-DE  
Regu le 03/04/2019

23/44





**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

AR PREFECTURE  
047-244701405-20190321-10\_2019-BF  
Reçu le 03/04/2019

Département de Lot et Garonne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC**

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALAUURIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIERE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

**Secrétaire de séance :** Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

Délibération n°10/2019

**Vote du Compte administratif 2018**

**Budget Pôle d'Entreprises Economiques**

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget Pôle d'Entreprises Economiques, Monsieur le Président quitte la séance conformément à l'article L2121-14 du CGCT,

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Line LALAUURIE, vote avec 22 voix « pour » le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête les comptes :

<b>Investissement</b>			
Dépenses	Prévu :		388 000,00
	Réalisé :		191 587,71
	Reste à réaliser :		165 000,00
Recettes	Prévu :		388 000,00
	Réalisé :		231 803,44
	Reste à réaliser :		165 000,00
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses	Prévu :		40 545,00
	Réalisé :		31 852,91
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévu :		40 545,00
	Réalisé :		31 852,91
	Reste à réaliser :		0,00
<b>Résultat de clôture de l'exercice</b>			
	Investissement :		40 215,73
	Fonctionnement :		0,00
	Résultat global :		40 215,73

- Certifié exécutoire compte tenu de
- La publication le 22 mars 2019
  - La transmission en Sous-préfecture le 2 avril 2019

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président

LOT & TOLZAC  
Communauté de Communes

Daniel BAECHLER





**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

AR PREFECTURE  
047-244701405-20190321-11\_2019-DE  
Reçu le 03/04/2019

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC**

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

Secrétaire de séance : Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

Délibération n° 11/2019

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 du Pôle d'Entreprises Economiques,

**Affectation des résultats  
du budget Pôle d'Entreprises  
Economiques**

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
- un déficit de fonctionnement de :		31,96
- un excédent reporté de :		31,96
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :		0,00
- un excédent d'investissement de :		40 215,73
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un excédent de financement de :		40 215,73
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : DÉFICIT		0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		0,00
<hr/>		
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		40 215,73

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président

Daniel BAECHLER

www.lotettolzac.fr

Certifié exécutoire compte tenu de  
• La publication le 22 mars 2019  
• La transmission en Sous-préfecture le 20/04/2019



Département de Lot et Garonne

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

Présents : M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIERE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

Etaient aussi présents :  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

Secrétaire de séance : Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 12/2019

#### **Approbation du compte de gestion 2018**

#### **Budget Office de Tourisme Intercommunal**

### Le Conseil Communautaire,

Après s'être fait présenté le budget primitif de l'exercice 2018 de l'Office du Tourisme Intercommunal et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018.  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) Statuant sur l'ensemble du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;



Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 22 mars 2019
- La transmission en Sous-préfecture le 2 avril 2019

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président



**Daniel BAECHLER**

## Résultats budgétaires de l'exercice

70300 - OFFICE TOURISME LOT ET TOLZAC

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 220,00	76 278,00	85 498,00
Titres de recette émis (b)	3 113,62	58 653,91	61 767,53
Réductions de titres (c)		131,60	131,60
Recettes nettes (d = b - c)	3 113,62	58 522,31	61 635,93
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 220,00	76 278,00	85 498,00
Mandats émis (f)	923,00	64 910,02	65 833,02
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	923,00	64 910,02	65 833,02
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	2 190,62	6 387,71	4 197,09
(h - d) Déficit			

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-12\_2019-DE  
Reçu le 03/04/2019

32/4

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

70300 - OFFICE TOURISME LOT ET TOLZAC

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal Investissement Fonctionnement	-84,03 11 426,03 11 342,00	2 284,03 2 284,03	2 190,62 -6 387,71 -4 197,09		2 106,59 2 754,29 4 860,88
II - Budgets des services à caractère administratif					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL I + II + III	11 342,00	2 284,03	-4 197,09		4 860,88

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-12\_2019-DE  
Reçu le 03/04/2019



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

AR PREFECTURE  
047-244701405-20190321-13\_2019-BF  
Reçu le 03/04/2019

Département de Lot et Garonne

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC**

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIERE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

**Secrétaire de séance :** Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

Délibération n° 13/2019

**Vote du Compte administratif 2018**

**Budget Office de Tourisme Intercommunal**

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2018 du budget Office de Tourisme Intercommunal, Monsieur le Président quitte la séance conformément à l'article L2121-14 du CGCT,

Le Conseil communautaire, réuni sous la présidence de Line LALaurIE, vote avec 22 voix « pour » le Compte Administratif de l'exercice 2018 et arrête les comptes :

<u>Investissement</u>			
Dépenses	Prévu :		9 220,00
	Réalisé :		1 007,03
	Reste à réaliser :		2 200,00
Recettes	Prévu :		9 220,00
	Réalisé :		3 113,62
	Reste à réaliser :		0,00
<u>Fonctionnement</u>			
Dépenses	Prévu :		76 278,00
	Réalisé :		64 910,02
	Reste à réaliser :		0,00
Recettes	Prévu :		76 278,00
	Réalisé :		67 664,31
	Reste à réaliser :		0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice</u>			
Investissement :			2 106,59
Fonctionnement :			2 754,29
Résultat global :			4 860,88

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président

**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

**Daniel BAECHLER**



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

AR PREFECTURE  
047-244701405-20190321-14\_2019-DE  
Reçu le 03/04/2019

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC**

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

Présents : M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIERE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

Etaient aussi présents :  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

Secrétaire de séance : Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

Délibération n° 14/2019

**Affectation des résultats  
du budget Office de Tourisme  
Intercommunal**

Le Conseil Communautaire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 de l'Office de Tourisme Intercommunal,

- Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
- Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	6 387,71
- un excédent reporté de :	9 142,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 754,29
- un excédent d'investissement de :	2 106,59
- un déficit des restes à réaliser de :	2 200,00
Soit un besoin de financement de :	93,41

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

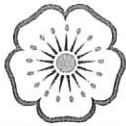
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2018 : EXCÉDENT	2 754,29
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	93,41
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	2 660,88
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	2 106,59

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

- Certifié exécutoire compte tenu de
- La publication le 22 mars 2019
  - La transmission en Sous-préfecture le 2 avril 2019

Le Président

**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes  
**Daniel BAECHLER**



**LOT & TOLZAC**

Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

AR PREFECTURE  
047-244701405-20190321-15\_2019-DE  
Reçu le 26/03/2019

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIERE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

**Secrétaire de séance :** Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

### Délibération n°15/2019

#### **Prix de vente des composteurs**

Monsieur le Vice-président en charge de la « commission environnement déchet voirie » précise que dans le cadre de l'optimisation de la collecte des déchets, la Communauté de Communes Lot et Tolzac met à la disposition des usagers depuis 2014, des composteurs individuels.

De 2014 à 2016, les composteurs étaient cédés aux administrés au tarif de 10 € les 400 litres et 20 € les 600 litres. En 2017 et 2018, Valorizon a lancé une opération sur le compostage avec des composteurs mis à disposition gracieusement.

Aujourd'hui cette opération de dons de composteurs s'achève, les membres de la commission ordures ménagères ont décidé de remettre en vente les composteurs aux mêmes tarifs que 2014.

Il est proposé de fixer comme suit la participation des usagers :

- 10 € un composteur de 400 litres
- 20 € un composteur de 600 litres

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

Adopte les tarifs suivants :

- 10 € un composteur de 400 litres
- 20 € un composteur de 600 litres

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.*

**Le Président**



**Daniel BAECHLER**

Certifié exécutoire compte tenu de  
• La publication le 22 mars 2019  
• La transmission en Sous-préfecture le 26 mars 2019

www.lotettolzac.fr



**LOT & TOLZAC**

Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-16\_2019-DE  
Regu le 26/03/2019

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIERE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**

Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

**Secrétaire de séance :** Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 16/2019

#### FINANCES

**Création d'une régie de recette pour la vente de composteurs**

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de créer une régie de recettes afin de pouvoir encaisser les produits de la vente des composteurs aux administrés.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents**

- accepte la création d'une régie de recettes permettant l'encaissement des produits issus de la vente de composteurs aux administrés du territoire intercommunal
- autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatif à la mise en place de cette régie de recettes.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.*

Le Président



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

**Daniel BAECHLER**

Certifié exécutoire compte tenu de  
• La publication le 22 mars 2019  
• La transmission en Sous-préfecture le 26 mars 2019





**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

AR PREFECTURE  
047-244701405-20190321-17\_2019-DE  
Reçu le 26/03/2019

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC**

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

Présents : M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIERE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

Etaient aussi présents :  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

Secrétaire de séance : Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

Délibération n° 17/2019

FINANCES

Fonds de concours commune  
de Le Temple sur Lot

Achat Panneau d'Information  
Numérique  
(1/2)

Le Président précise au conseil communautaire que, vu le Code Général des collectivités territoriales (art.L 5214-16. V), La Communauté de Communes (EPCI à fiscalité propre) peut verser un fonds de concours à une commune membre dès lors qu'il n'excède pas la part de financement supportée par la commune bénéficiaire hors subvention. Les conditions dans lesquelles peuvent être réalisés les versements de fonds de concours sont les suivantes :

- L'existence d'un équipement communal dont la réalisation demande une participation financière de l'EPCI;
- L'existence d'un accord entre la commune et l'EPCI ;
- La possibilité pour la commune d'assurer au moins l'équivalent du montant du fonds de concours communautaire, en dehors de la perception de subventions extérieures.

Afin d'être mis en œuvre, le fonds de concours suppose des délibérations concordantes de la commune concernée et de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds.

Le Conseil Communautaire,  
Vu l'arrêté préfectoral n°96-3364 portant création de la Communauté de Communes Lot-et-Tolzac ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 47-2017-12-26-008 portant modification des statuts de la Communauté de Communes ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5247-16 V ;  
Vu la délibération de la commune de LE TEMPLE SUR LOT sollicitant un fonds de concours de 6425.00 € à la CC Lot et Tolzac pour l'achat d'un panneau d'information numérique,

Considérant qu'afin de financer la réalisation d'équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accord concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux intéressés ;

Le Président



**Daniel BAECHLER**

Certifié exécutoire compte tenu de  
• La publication le 22 mars 2019  
• La transmission en Sous-préfecture le 26 mars 2019

www.lotettolzac.fr

**Délibération n° 17/2019 (2/2) FINANCES - Fonds de concours commune de Le Temple sur Lot - Achat Panneau d'Information Numérique**

Considérant que ce fonds de concours doit être mis en œuvre et sous réserve que cette délibération soit prise sous forme concordante par la communauté de communes ;  
Considérant que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours (50% de la part restant à financer par la commune après déduction des subventions) ;

La Communauté de Communes Lot et Tolzac attribue à la commune de **LE TEMPLE SUR LOT** un fonds de concours de 6 425.00 € pour « l'achat d'un panneau d'information numérique » ;

Montant des travaux HT de la commune	Montant total des subventions FISAC	Solde restant à charge à la commune	Fonds de Concours attribué par la CCLT
13 850.00 €	1000.00 €	12 850.00 €	6 425.00 €

Ce fonds de concours sera inscrit au budget en investissement à l'article 2041412.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer un fonds de concours de 6 425.00 € à la commune de **LE TEMPLE SUR LOT**.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président  
  
Daniel BAECHLER

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 22 mars 2019
- La transmission en Sous-préfecture le 26 mars 2019



**LOT & TOLZAC**

Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-18\_2019-DE  
Reçu le 26/03/2019

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :

Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIERE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**

Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

**Secrétaire de séance :** Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

### Délibération n° 18/2019

#### FINANCES

Fonds de concours commune  
de Castelmoron sur Lot

Achat Panneau d'Information  
Numérique

(1/2)

Le Président précise au conseil communautaire que, vu le Code Général des collectivités territoriales (art.L 5214-16. V), La Communauté de Communes (EPCI à fiscalité propre) peut verser un fonds de concours à une commune membre dès lors qu'il n'excède pas la part de financement supportée par la commune bénéficiaire hors subvention. Les conditions dans lesquelles peuvent être réalisés les versements de fonds de concours sont les suivantes :

- L'existence d'un équipement communal dont la réalisation demande une participation financière de l'EPCI;
- L'existence d'un accord entre la commune et l'EPCI ;
- La possibilité pour la commune d'assurer au moins l'équivalent du montant du fonds de concours communautaire, en dehors de la perception de subventions extérieures.

Afin d'être mis en œuvre, le fonds de concours suppose des délibérations concordantes de la commune concernée et de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°96-3364 portant création de la Communauté de Communes Lot-et-Tolzac ;

Vu l'arrête préfectoral n° 47-2017-12-26-008 portant modification des statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5247-16 V ;

Vu la délibération de la commune de CASTELMORON SUR LOT sollicitant un fonds de concours de 6037.60 € à la CC Lot et Tolzac pour l'achat d'un panneau d'information numérique,

Considérant qu'afin de financer la réalisation d'équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accord concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux intéressés ;

Le Président



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Daniel BAECHLER

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 22 mars 2019
- La transmission en Sous-préfecture le 26 mars 2019

**Délibération n° 18/2019 (2/2) FINANCES - Fonds de concours commune de Castelmoron sur Lot - Achat Panneau d'Information Numérique**

Considérant que ce fonds de concours doit être mis en œuvre et sous réserve que cette délibération soit prise sous forme concordante par la communauté de communes ;

Considérant que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours (50% de la part restant à financer par la commune après déduction des subventions) ;

La Communauté de Communes Lot et Tolzac attribue à la commune de CASTELMORON SUR LOT un fonds de concours de 6037.60 € pour « l'achat d'un panneau d'information numérique » ;

Montant des travaux HT	Montant total des subventions FISAC	Solde restant à charge	Fonds de Concours sollicité à la CCLT
13 850.00 €	1 774.80 €	12 075.20 €	6 037.60 €

Ce fonds de concours sera inscrit au budget en investissement à l'article 2041412.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer un fonds de concours de 6 037.60 € à la commune de CASTELMORON SUR LOT .

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Daniel BAECHLER

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 22 mars 2019
- La transmission en Sous-préfecture le 26 mars 2019



**LOT & TOLZAC**

Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-19\_2019-DE  
Reçu le 26/03/2019

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :

Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**

Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

**Secrétaire de séance :** Lalaurie Line

### Délibération n° 19/2019

#### FINANCES

**Fonds de concours commune  
de Tombeboeuf**

**Achat Panneau d'Information  
Numérique  
(1/2)**

Le Président précise au conseil communautaire que, vu le Code Général des collectivités territoriales (art.L 5214-16. V), La Communauté de Communes (EPCI à fiscalité propre) peut verser un fonds de concours à une commune membre dès lors qu'il n'excède pas la part de financement supportée par la commune bénéficiaire hors subvention. Les conditions dans lesquelles peuvent être réalisés les versements de fonds de concours sont les suivantes :

- L'existence d'un équipement communal dont la réalisation demande une participation financière de l'EPCI;
- L'existence d'un accord entre la commune et l'EPCI ;
- La possibilité pour la commune d'assurer au moins l'équivalent du montant du fonds de concours communautaire, en dehors de la perception de subventions extérieures.

Afin d'être mis en œuvre, le fonds de concours suppose des délibérations concordantes de la commune concernée et de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre. Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'arrêté préfectoral n°96-3364 portant création de la Communauté de Communes Lot-et-Tolzac ;

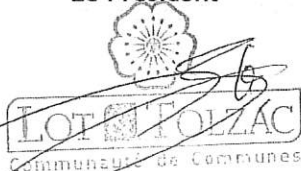
Vu l'arrête préfectoral n° 47-2017-12-26-008 portant modification des statuts de la Communauté de Communes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5247-16 V ;

Vu la délibération de la commune de TOMBEBOEUF sollicitant un fonds de concours de 6917.75 € à la CC Lot et Tolzac pour l'achat d'un panneau d'information numérique,

Considérant qu'afin de financer la réalisation d'équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accord concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux intéressés ;

Le Président



Daniel BAECHLER

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 22 mars 2019
- La transmission en Sous-préfecture le 26 mars 2019





**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-19\_2019-DE  
Reçu le 26/03/2019

**Délibération n°19/2019 (2/2) FINANCES - Fonds de concours commune de Tombeboeuf - Achat Panneau d'Information Numérique**

Considérant que ce fonds de concours doit être mis en œuvre et sous réserve que cette délibération soit prise sous forme concordante par la communauté de communes ;

Considérant que le montant des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours (50% de la part restant à financer par la commune après déduction des subventions) ;

La Communauté de Communes Lot et Tolzac attribue à la commune de **TOMBEBOEUF** un fonds de concours de 6917.75 € pour « l'achat d'un panneau d'information numérique »;


Montant des travaux HT	Montant total des subventions FISAC	Solde restant à charge	Fonds de Concours sollicité à la CCLT
14 835.50 €	1 000.00 €	13 835.50 €	6 917.75 €

Ce fonds de concours sera inscrit au budget en investissement à l'article 2041412.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents décide d'attribuer un fonds de concours de 6917.75 € à la commune de **TOMBEBOEUF**.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président

  
**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

**Daniel BAECHLER**

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 22 mars 2019
- La transmission en Sous-préfecture le 26 mars 2019



**LOT & TOLZAC**

Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-20\_2019-DE  
Reçu le 26/03/2019

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

Présents : M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

Excusés : M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIERE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

Etaient aussi présents :  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

Secrétaire de séance : Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

### Délibération n°20/2019

#### Autorisation du Président d'ester en justice pour défendre les intérêts de la Communauté de Communes Lot et Tolzac devant le Tribunal Administratif dans l'affaire concernant Monsieur Stéphane ROY

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire du courrier réceptionné le 27 février 2019, adressé par le Tribunal Administratif de Bordeaux portant communication de la requête en référé expertise de Monsieur Stéphane ROY (agent technique de la collectivité) à l'encontre la CC Lot et Tolzac.

Monsieur ROY par l'intermédiaire de son avocat sollicite la réparation de l'intégralité des préjudices résultant des deux accidents de service dont il a été victime les 9 juin 2016 et 10 janvier 2017.

Ces éléments conduisent le requérant à saisir le juge des référés d'une demande d'expertise.

Afin de défendre les intérêts de la Communauté de Communes Lot et Tolzac, le Président demande aux membres du conseil communautaire de l'autoriser à ester en justice dans le cadre du recours engagé par M. Stéphane ROY devant le Tribunal Administratif. Il demande aux membres du conseil de bien vouloir désigner comme avocat Maître VIDAL Eric, Fidal Société Avocats pour défendre la communauté de communes cette affaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Le Président à ester en justice dans le cadre du recours engagé par M. Stéphane ROY devant le Tribunal Administratif.
- Désigne comme avocat Maître VIDAL Eric, Fidal Société Avocats pour défendre la communauté de communes cette affaire.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président

LOT & TOLZAC  
Communauté de Communes

Daniel BAECHLER

Brugnac • Castelmoron/Lot • Coulx • Hautes-Vignes • Labretonie • Laparade • Monclar-d'Agenais • Montastruc • Pinel-Hauterive  
Saint-Pierre-de-Caubel • Saint-Pastour • Le Temple/Lot • Tombebaeuf • Tourtrès • Verteuil d'Agenais • Villebramar





**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

AR PREFECTURE  
047-244701405-20190321-21\_2019-DE  
Reçu le 26/03/2019

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC**

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

Secrétaire de séance : Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

Délibération n°21/2019

ENFANCE-JEUNESSE

**Renouvellement partenariat  
avec Val de Garonne  
Agglomération pour la  
participation aux frais de  
fonctionnement des centres de  
loisirs**

Monsieur le Président rappelle que depuis 2012, le conseil communautaire a validé le principe de conventionnement avec les collectivités extérieures à la Communauté de Communes Lot et Tolzac pour la participation aux frais de fonctionnement des centres de loisirs intercommunaux lorsque des familles extérieures au territoire se rendent dans les centres de loisirs.

Depuis 2012, la Communauté de Communes conventionne avec Val de Garonne Agglomération.

Il est donc proposé de reconduire cette convention pour l'année 2019. Le forfait demandé aux collectivités est de 13.30 € par journée enfant et 6.70 € par demi-journée afin de participer aux frais de fonctionnement des centres.

Par convention, la Communauté de Communes Lot et Tolzac participera donc aux frais de fonctionnement des centres de loisirs de Val de Garonne et Val de Garonne participera aux frais de fonctionnement du centre de loisirs de Lot et Tolzac.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ,**

- **Autorise le Président à renouveler le partenariat avec Val de Garonne Agglomération pour la participation aux frais de fonctionnement des centres de loisirs, pour l'année 2019.**
- **Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2019.**

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.*

Le Président

Daniel BAECHLER

Certifié exécutoire compte tenu de  
• La publication le 22 mars 2019  
• La transmission en Sous-préfecture le 26 mars 2019

www.lotettolzac.fr



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

AR PREFECTURE

047-2447014 05-20190321-22\_2019-DE  
Reçu le 26/03/2019

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC**

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIERE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

Secrétaire de séance : Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

Délibération n°22/2019

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

**Agriculture**

**Avenant 2019 portant  
reconduction de la  
convention avec le Service  
Remplacement 47**

Considérant la compétence de la Communauté de Communes,  
Vu la convention de partenariat signée en 2015 avec le Service de Remplacement 47,  
Vu sa reconduction en 2016, 2017 et 2018,

Vu l'utilisation du service de remplacement 47 pour les agriculteurs adhérents du territoire, les membres de la commission développement économique font la proposition de reconduire pour cette année 2019 la convention de partenariat avec cet organisme.

Le Président propose donc aux membres du conseil communautaire de reconduire ce partenariat en direction des agriculteurs qui prend la forme d'une participation aux frais liés au remplacement de l'agriculteur en cas de maladie et d'accident du travail.

Il précise que l'agriculteur adhérent au Service Remplacement 47 bénéficie pour les 120 premières heures de remplacement des aides de la MSA. Le coût horaire hors subvention est de 19 €. Il est donc proposé de participer à hauteur de 50% du coût horaire hors subvention (soit 9.50€) pour un maximum de 40 heures de remplacement par an et par exploitant, au-delà des 120 premières heures.

Le président propose également qu'une enveloppe maximale de 2000 € soit allouée à cette action pour 2019.

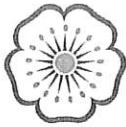
**Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,**

- approuve la conclusion d'un avenant à la convention avec le Service Remplacement 47 pour l'année 2019,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer ledit avenant à la convention.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président

**Daniel BAECHLER**



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-23\_2019-DE  
Reçu le 26/03/2019

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC**

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurie, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

Secrétaire de séance : Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

Délibération n°23/2019

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Stratégie de développement économique de la Communauté de Communes Lot et Tolzac

Vu les compétences de la communauté de communes, Considérant la nécessité de signer une convention avec la Région Nouvelle Aquitaine relative à la mise en œuvre du SRDEII (Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation) Considérant qu'il y a lieu de définir la stratégie de développement économique de la Communauté de Communes Lot et Tolzac, Vu le travail effectué par les membres de la commission développement économique,

Le Président propose la stratégie de développement économique suivante:

- **Accompagner les entreprises existantes dans leur développement.**
- **Accompagner les jeunes installés en agriculture, et encourager les transitions énergétiques et écologiques.**
- **Maintenir et renforcer l'offre de services de santé sur le territoire.**
- **Permettre la revitalisation et la dynamisation des centre-bourgs.**
- **Œuvrer pour la création d'une destination touristique basée sur les savoir-faire locaux et le tourisme vert.**

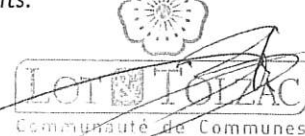
Il fait lecture de la stratégie communautaire globale en matière de développement économique et demande aux membres du conseil communautaire de bien vouloir délibérer sur le sujet.

*Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,*

- approuve la stratégie de la Communauté de Communes Lot et Tolzac en matière de développement économique.

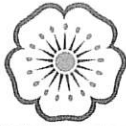
Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président



Daniel BAECHLER

Certifié exécutoire compte tenu de  
• La publication le 22 mars 2019  
• La transmission en Sous-préfecture le 26 mars 2019



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotetoltzac.fr

AR PREFECTURE  
047-244701405-20190321-26\_2019-DE  
Reçu le 26/03/2019

**COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC**

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIERE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

**Secrétaire de séance :** Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

Vu les compétences de la communauté de communes,

Le Président rappelle que la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets s'inscrit comme une priorité donnée au niveau européen et national et demeure aujourd'hui un enjeu majeur pour le département de Lot-et-Garonne.

Délibération n°26/2019

**ENVIRONNEMENT DECHETS**

**Convention avec VALORIZON  
Etude Préalable au tri à la source  
des bio déchets**

La loi de Transition énergétique pour une croissance verte a fixé un objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets pour l'ensemble des producteurs d'ici à 2025. Les nouvelles directives européennes, avec le paquet économie circulaire fixent désormais cette échéance au 31 décembre 2023. Les biodéchets représentent un tiers des poubelles résiduelles des français, il s'agit d'un gisement important qu'il convient de détourner de l'élimination en vue d'une économie circulaire de la matière organique. Les collectivités doivent définir des solutions techniques de compostage de proximité ou de collecte séparée des biodéchets. En complément de la Tarification Incitative, la mise en place du tri à la source des biodéchets est un levier majeur pour atteindre les objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et d'amélioration de la valorisation fixés par la loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte (LTECV).

Afin de répondre à ces enjeux, et dans le cadre du Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire signé en mai 2018 avec l'ADEME, le syndicat ValOrizon propose aux collectivités de Lot-et-Garonne, par le biais d'une convention, de lancer une étude préalable au tri à la source des biodéchets sur leur territoire.

La présente convention est établie dans le cadre de l'acceptation par la CCLT de souscrire à l'étude préalable à la généralisation du tri à la source des biodéchets et leur valorisation lancée par ValOrizon. Elle a pour objet de définir les modalités de facturation de cette prestation. Les modalités de prise en charge du coût pour les 3 phases de l'étude de la tranche ferme, à savoir le diagnostic, l'étude de scénarios de mise en œuvre du tri à la source des biodéchets et l'approfondissement du scénario sont les suivantes :

- 50% du montant hors taxes de l'étude pris en charge par ValOrizon.
- 50 % du montant hors taxes de l'étude pris en charge par la CCLT. Pour la CCLT le coût total prévisionnel de l'étude est de 2200 € HT.

Il est proposé aux membres du conseil communautaire de bien vouloir se prononcer sur la réalisation de cette étude et sur les modalités de partenariat avec VALORIZON.

*Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,*

- approuve la réalisation d'une étude préalable sur le tri à la source des bio déchets
- Accepte la signature de la convention de partenariat avec ValOrizon précisant les modalités techniques et financières.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.*

Le Président



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Daniel BAECHLER

Certifié exécutoire compte tenu de  
• La publication le 22 mars 2019  
• La transmission en Sous-préfecture le 26 mars 2019

www.lotetoltzac.fr





**LOT & TOLZAC**

Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot

tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49

courriel : contact@lotettolzac.fr

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-28\_2019-DE  
Regu le 26/03/2019

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :

Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIERE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**

Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

**Secrétaire de séance :** Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

### Délibération n°28/2019 (1/2)

#### ENERGIE

CANDIDATURE AU MARCHÉ  
D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ PROPOSÉ PAR  
LE GROUPEMENT DE COMMANDES  
POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE  
FOURNITURES ET DE SERVICES EN  
MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET  
D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE »

Monsieur le Président rappelle aux Membres de l'Assemblée que Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (Sdee 47) est l'autorité organisatrice du service public de distribution de l'énergie électrique sur l'ensemble du territoire du département.

Aujourd'hui, conformément aux articles L. 331-1 et L. 441-1 du Code de l'énergie, l'ensemble des consommateurs d'électricité et de gaz naturel peut choisir un fournisseur sur le marché et s'affranchir ainsi du tarif réglementé de vente proposé par les opérateurs historiques.

Les personnes publiques, faisant partie de cet ensemble de consommateurs, peuvent bénéficier des offres de marché mais doivent recourir aux procédures prévues par la réglementation régissant la commande publique afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappellent les articles L. 331-4 et L. 441-5 du Code de l'énergie.

Dans ce sens, les Syndicats d'Energies de la Nouvelle Aquitaine se sont unis pour proposer un nouveau groupement de commande à l'échelle de la nouvelle région, qui permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence, qui assure une maîtrise des consommations d'énergie et renforce la protection de l'environnement dans le respect du développement durable, groupement auquel notre établissement a décidé d'adhérer.

L'adhésion est gratuite pour les membres adhérents et les frais inhérents à son fonctionnement ne courent que dès l'instant où ceux-ci décident d'être partie prenante d'un marché d'achat d'énergies lancé par le groupement.

Monsieur le Président précise que le retrait du groupement est libre mais ne peut prendre effet qu'à l'expiration des accords-cadres et marchés en cours dont la CC Lot et Tolzac sera partie prenante.

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur d'électricité,

Vu la directive européenne n°2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le code de l'énergie,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics, notamment son article 28,

Considérant que la CC Lot et Tolzac est adhérente au nouveau groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique fondé par les Syndicats d'Energies de la Nouvelle Aquitaine,

Considérant que l'établissement a des besoins en matière d'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique,

Considérant que la mutualisation peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et a fortiori d'obtenir des meilleurs prix,

Le Président



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Daniel BAECHLER

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 22 mars 2019
- La transmission en Sous-préfecture le 26 mars 2019

www.lotettolzac.fr

**Suite Délibération n° 28/2019 (2/2) ENERGIE - CANDIDATURE AU MARCHÉ D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ PROPOSÉ PAR LE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT D'ÉNERGIES, DE FOURNITURES ET DE SERVICES EN MATIÈRE D'EFFICACITÉ ET D'EXPLOITATION ÉNERGÉTIQUE**

Considérant que le SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde) sera le coordonnateur du groupement,  
Considérant que la CC Lot et Tolzac membre du groupement ne s'acquitte des frais inhérents au fonctionnement que si elle devient partie prenante aux marchés passés par le coordonnateur,  
Considérant que pour satisfaire ces besoins sur des bases de prix compétitif, il sera passé des marchés ou des accords-cadres,  
Considérant que la Commission d'Appel d'Offres chargée de l'attribution des marchés et accords-cadres sera celle du coordonnateur,  
Considérant que le Sdee 47 (Syndicat Départemental d'Electricité et d'Énergies de Lot-et-Garonne) sera le référent de la CC Lot et Tolzac quant au fonctionnement du groupement, le Syndicat devant assister les collectivités membres de son territoire et centraliser leurs besoins auprès du groupement,

Le Conseil Communautaire,  
Où l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- DÉCIDE de faire acte de candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le groupement de commandes pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »,
- DONNE MANDAT au Sdee 47 afin de solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison que la CC Lot et Tolzac décide d'intégrer dans ce marché public,
- DÉCIDE d'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 9 de la convention constitutive et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- DONNE MANDAT au Président du Syndicat Départemental d'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG) pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la CC Lot et Tolzac sera partie prenante,
- DÉCIDE de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la CC Lot et Tolzac est partie prenante,
- DÉCIDE de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la CC Lot et Tolzac est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget,
- DONNE MANDAT au Président pour signer tout document afférent à ce dossier.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.*

Le Président



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Daniel BAECHLER

*Certifié exécutoire compte tenu de*

- La publication le 22 mars 2019
- La transmission en Sous-préfecture le 26 mars 2019



**LOT & TOLZAC**

Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-29\_2019-DE  
Reçu le 27/03/2019

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIÈRE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

Secrétaire de séance : Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

### Délibération n°29/2019

#### DEVELOPPEMENT LOCAL Numérique

Convention de fonds de concours avec le Syndicat Départemental du Numérique pour le déploiement de la fibre optique

(1/2)

Vu les compétences de la Communauté de Communes,  
Vu son adhésion au Syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique,  
Vu la délibération n°09/2018 du 15/02/2018,

Le Président rappelle que le Syndicat mixte Lot-et-Garonne Numérique, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2014, a pour mission socle l'animation, la coordination de l'aménagement numérique de Lot-et-Garonne et la mise en œuvre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique.

Le Syndicat mixte, dont la Communauté de communes est membre, porte des actions concernant les réseaux de communications électroniques publiques, en particulier l'établissement du futur réseau d'initiative publique très haut débit (FTTH), conformément à l'article 7-1 de ses statuts.

Par délibération du 15 février 2018, la Communauté de communes a approuvé le versement d'un fonds de concours relatif à l'établissement d'un réseau FttH sur le périmètre intercommunal relevant de la zone d'initiative publique de Lot-et-Garonne Numérique.

Afin d'accélérer le déploiement du Très Haut Débit dans toutes les zones rurales, le syndicat Lot-et-Garonne numérique a saisi, dès février 2018, l'opportunité offerte par une évolution du cadre national concernant le déploiement du très haut débit par fibre optique en France. Les « Appels à Manifestation d'Engagements Locaux » (AMEL) offrent désormais de consulter les opérateurs privés pour leur permettre d'intervenir sur les zones laissées jusqu'alors à l'initiative publique, à savoir les zones de faible densité de population, soit 305 communes sur les 319 que compte le Lot-et-Garonne.

Par délibération du 10 septembre 2018, Lot-et-Garonne Numérique a retenu la proposition d'investissement sur fonds privés, transmise par Orange, au titre de laquelle l'opérateur privé s'engage à déployer 103 000 prises relevant antérieurement de la zone d'initiative publique. Les engagements obtenus auprès de l'opérateur permettront de déployer deux fois plus vite la fibre optique pour une couverture totale du département d'ici 2023, alors que le plan initial qui a débuté en 2018 s'étalait sur 10 ans.

Le Président



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Daniel BAECHLER

Certifié exécutoire compte tenu de  
• La publication le 22 mars 2019  
• La transmission en Sous-préfecture le 27 mars 2019



Suite Délibération n°29/2019 (2/2) DEVELOPPEMENT LOCAL Numérique Convention de fonds de concours avec le Syndicat Départemental du Numérique pour le déploiement de la fibre optique

L'avantage d'un tel schéma est qu'il préserve les acquis de la programmation de Lot-et-Garonne Numérique, en allant plus loin. Le syndicat mixte déploiera les 44 000 prises optiques dont les travaux ont commencé en 2018 pour s'achever en 2021, et parallèlement, Orange déploiera 103 000 prises optiques dès 2019 pour achever la couverture totale du département :

- avant le 31 décembre 2023, au moins 92 % des locaux seront raccordables et au maximum 8 % seront « raccordables à la demande » ;
- avant le 31 décembre 2025, 100 % des locaux seront raccordables.

Par délibération du 10 décembre 2018, le comité syndical a approuvé le maintien du montant de la participation financière des EPCI telle qu'initialement prévue au titre du « programme solidaire », dans le cadre de l'établissement du réseau d'initiative publique FTTH, afin de ne pas créer des inégalités entre EPCI suivant qu'ils dépendent du RIP ou de la zone AMEL.

Dans le cadre de son adhésion au Syndicat mixte, la Communauté de communes Lot et Tolzac est appelée à participer au financement des dépenses d'investissement du Syndicat mixte par la signature d'une nouvelle convention. La présente convention annule et remplace la précédente signée en date du 20 février 2018.

Le Président fait une lecture de la convention et précise que le syndicat mixte sollicite auprès de la Communauté de communes qui l'accepte, une participation financière d'un montant de quarante-neuf mille (49.000,00 €) euros, correspondant à 4 283 prises identifiées sur le périmètre de la Communauté de communes.

La participation de la Communauté de communes sera versée par cinquième, d'un montant annuel de neuf mille huit cents euros (9.800,00 €), à compter de l'exercice budgétaire 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide,

- De signer la convention de fonds de concours avec le syndicat Lot-et-Garonne numérique pour une durée de 6 ans,
  - Dit que la participation financière s'élèvera à 49 000.00 € pour 4 283 prises identifiées,
    - Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019,
    - Annule et remplace la précédente convention signée le 20 février 2018.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Président



**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Daniel BAECHLER

Certifié exécutoire compte tenu de

- La publication le 22 mars 2019
- La transmission en Sous-préfecture le 27 mars 2019



**LOT & TOLZAC**

Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

AR PREFECTURE

047-244701405-20190321-30\_2019-DE  
Reçu le 27/03/2019

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUSSIÈRE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**

Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

**Secrétaire de séance :** Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

### Délibération n°30/2019

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

#### ZAE de Gouneau

#### Vente d'une parcelle de 2007 m<sup>2</sup> à M. BIASI Julien

Compléments apportés à la délibération 156/2018

Vu les compétences de la Communauté de Communes Lot et Tolzac,  
Vu le prix de vente des terrains de la ZAE fixé à 6 € HT/m<sup>2</sup> par délibération en date du 4 juillet 2008,

Vu la délibération 135/2018,

Vu la délibération 153/2018,

Vu la délibération 156/2018,

Considérant que M. BIASI Julien a fait connaître son intention d'acquérir un terrain d'une surface de 2007 m<sup>2</sup> sur la ZAE de Gouneau,

Considérant que l'acquéreur doit affiner son projet d'achat, il y a lieu de compléter la délibération 156/2018 du 12.12.2018 en précisant que la vente s'effectue au profit de Monsieur Julien BIASI, avec faculté de substitution de toute personne morale dont il est associé et gérant.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :**

- autorise la vente de 2007 m<sup>2</sup> sur la parcelle ZP 221 de la ZAE de Gouneau, au profit de Monsieur Julien BIASI, avec faculté de substitution de toute personne morale dont il est associé et gérant.
- confirme la vente de 2007 m<sup>2</sup> au prix de 6 € HT le m<sup>2</sup> représentant la somme totale de 12 042 € HT, 14 450.40 € TTC
- autorise le Président à engager les démarches d'un notaire.
  - Complète la délibération n°156/2018
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.*

Le Président

LOT & TOLZAC  
Communauté de Communes



**LOT & TOLZAC**

Communauté de Communes

Département de Lot et Garonne

Avenue de Comarque  
47260 Castelmoron-sur-Lot  
tél. 05 53 84 82 48 - fax : 05 53 79 90 49  
courriel : contact@lotettolzac.fr

AR PREFECTURE  
047-244701405-20190321-31\_2019-DE  
Regu le 27/03/2019

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC

Nombre de membres en exercice: 31  
Qui ont pris part à la séance : 21  
Quorum: 16

Date de convocation: 14 mars 2019

Pouvoir de :  
Mme Adeline DELAUNAY à M. Claude MOINET  
M. Michel MAURIES à M. Bernard LABORDE

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi vingt-un mars à dix-huit heures, le conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BAECHLER.

**Présents :** M. Daniel BAECHLER, M. Gérard STUYK, Mme Line LALaurIE, M. Roland SOCA, M. Daniel FURLAN, M. Jean Claude BLAY, M. Jean COSSERANT, Mme Josiane ESCODO, M. Daniel MARROT, M. Jean-Claude VIGNEAU, Mme Françoise YRIEIX, Mme Jacqueline PREVOT, M. JUGIE Jérôme, M. Jean Pierre SAGNETTE, M. Michel VERGNE, M. Pascal ANDRIEUX, M. Claude MOINET, M. Michel LE BORGNE, Mme Patricia MOLINIE, M. Bernard LABORDE, M. Francis PINASSEAU.

**Excusés :** M. Serge TOMIET, M. Claude FAVRE, M. GOZZERINO Ghislain, Mme Adeline DELAUNAY, M. Dominique BOUISSIERE, M. Michel MAURIES, M. Ric MARTIN, M. Daniel LAMY, M. ROBERT Christian, Mme Sylvie MAURIN.

**Etaient aussi présents :**  
Viviane FUGUIE ( Responsable comptabilité finances), Stéphanie ARNAUD-GRANET (DGS)

Secrétaire de séance : Lalaurie Line

\*\*\*\*\*

### Délibération n°31/2019

#### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

##### ZAE de Gouneau

##### Vente d'une parcelle de 2000 m<sup>2</sup> à M. ATTOUK Mourad

Compléments apportés à la délibération 152/2018

Vu les compétences de la Communauté de Communes Lot et Tolzac,  
Vu le prix de vente des terrains de la ZAE fixé à 6 € HT/m<sup>2</sup> par délibération en date du 4 juillet 2008,

*Vu la délibération 134/2018,  
Vu la délibération 152/2018,*

Considérant que M. ATTOUK Mourad a fait connaître son intention d'acquérir, en nom propre et non pas en SCI, une parcelle de 2000 m<sup>2</sup> sur la ZAE de Gouneau,

Considérant que l'acquéreur doit affiner son projet d'achat, il y a lieu de compléter la délibération 152/2018 du 12.12.2018 en précisant que la vente s'effectue au profit de Monsieur Mourad ATTOUK, avec faculté de substitution de toute personne morale dont il est associé et gérant .

**Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :**

- autorise la vente de 2000 m<sup>2</sup> sur la parcelle ZP 221 de la ZAE de Gouneau, au profit de Monsieur Mourad ATTOUK, avec faculté de substitution de toute personne morale dont il est associé et gérant .
- confirme la vente de 2000 m<sup>2</sup> au prix de 6 € HT le m<sup>2</sup> représentant la somme totale de 12 000 € HT, 14 400€ TTC.
- autorise le Président à engager les démarches auprès d'un notaire.
  - Complète la délibération n° 152/2018
- autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

*Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.*

Le Président

**LOT & TOLZAC**  
Communauté de Communes

Certifié exécutoire compte tenu de  
• La publication le 22 mars 2019  
• La transmission en Sous-préfecture le 27 mars 2019